



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE BOLLETTINO

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
دار الصحافة التابعة للكرسى الرسولى BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ

N. 0259

Giovedì 29.04.2010

LE LETTERE CREDENZIALI DELL'AMBASCIATORE DELLA REPUBBLICA DEMOCRATICA DEL CONGO

LE LETTERE CREDENZIALI DELL'AMBASCIATORE DELLA REPUBBLICA DEMOCRATICA DEL CONGO

Alle ore 11 di questa mattina, il Santo Padre Benedetto XVI ha ricevuto in Udienza S.E. il Sig. Jean-Pierre Hamuli Mupenda, Ambasciatore della Repubblica Democratica del Congo presso la Santa Sede, in occasione della presentazione delle Lettere Credenziali.

Pubblichiamo di seguito il discorso che il Papa ha rivolto al nuovo ambasciatore, nonché i cenni biografici essenziali di S.E. il Sig. Jean-Pierre Hamuli Mupenda:

• DISCORSO DEL SANTO PADRE

Monsieur l'Ambassadeur,

il m'est agréable de Vous recevoir à l'occasion de la présentation des Lettres qui vous accréditent en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo près le Saint-Siège. Je vous remercie de vos aimables paroles, par lesquelles vous me transmettez l'hommage respectueux du Président de la République, Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange, et du peuple congolais. J'ai eu le plaisir de rencontrer Votre Président en juin 2008. Je vous saurai gré de bien vouloir lui transmettre les vœux que je forme pour sa personne et pour l'accomplissement de sa tâche au service de la Nation. Que Dieu le guide dans les efforts pour arriver à la paix, garante d'une existence digne et d'un développement intégral. Je salue aussi avec cordialité les différents Responsables et tous les habitants de votre pays.

Votre présence, Monsieur l'Ambassadeur, à la tête de votre ambassade, après de longues années de vacance, manifeste le désir du Chef de l'Etat et du Gouvernement de fortifier les relations avec le Saint-Siège et je les en remercie. Je relève également que cette décision se situe en l'année du 50ème anniversaire de l'indépendance de votre patrie. Puisse ce jubilé permettre à la Nation de prendre un nouveau départ.

Votre pays a connu durant ces mêmes années des moments particulièrement difficiles et tragiques. La violence s'est abattue, aveugle et sans pitié, sur une large frange de la population, la faisant plier sous son joug brutal et insupportable en semant ruines et morts. Je pense particulièrement aux femmes, aux jeunes et aux enfants dont

la dignité a été bafouée à outrance par la violation de leurs droits. Je voudrais leur exprimer ma sollicitude et les assurer de ma prière. L'Eglise catholique, elle-même, a été blessée dans beaucoup de ses membres et dans ses structures. Elle désire favoriser la guérison intérieure et la fraternité. La Conférence Episcopale en a largement parlé dans son Message de juin dernier. Il conviendrait donc maintenant d'employer tous les moyens politiques et humains pour mettre fin à la souffrance. Il conviendrait également de faire réparation et de rendre justice, comme les mots justice et paix inscrits dans la devise nationale y invitent. L'engagement pris à Goma en 2008 et l'application des accords internationaux, plus particulièrement le *Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la Région des Grands Lacs*, sont certes nécessaires, mais plus urgent encore est d'œuvrer aux conditions préalables de leur application. Elle ne pourra se réaliser qu'en reconstruisant peu à peu le tissu social si gravement blessé, en encourageant la première société naturelle qui est la famille, et en consolidant les rapports interpersonnels entre Congolais fondés sur une éducation intégrale, source de paix et de justice. L'Eglise catholique, Monsieur l'Ambassadeur, désire continuer à apporter sa contribution à cette noble tâche à travers l'ensemble des structures dont elle dispose grâce à sa tradition spirituelle, éducative et sanitaire.

J'invite les Pouvoirs publics à ne rien négliger pour mettre fin à la situation de guerre qui, hélas, existe encore dans certaines provinces du pays, et à se dédier à la reconstruction humaine et sociale de la nation dans le respect des droits humains fondamentaux. La paix n'est pas uniquement l'absence de conflits, elle est aussi un don et une tâche qui obligent les citoyens et l'Etat. L'Eglise est convaincue qu'elle ne peut se réaliser que dans « *le respect de la 'grammaire' écrite dans le cœur de l'homme par son divin Créateur* », c'est-à-dire dans une réponse humaine en harmonie avec le plan divin. « *Cette 'grammaire', à savoir l'ensemble des règles de l'agir individuel et des relations mutuelles entre les personnes, selon la justice et la solidarité, est inscrite dans les consciences, où se reflète le sage projet de Dieu* » (Cf. *Message pour la Journée Mondiale pour la Paix*, 2007, 3). J'appelle la Communauté internationale, impliquée à divers degrés dans les conflits successifs que votre nation a connus, à se mobiliser pour contribuer efficacement à ramener en République Démocratique du Congo la paix et la légalité.

Après tant d'années de souffrances, Excellence, votre pays a besoin de s'engager résolument dans la voie de la réconciliation nationale. Vos Evêques ont déclaré cette année anniversaire pour la nation, une année de grâce, de renouveau et de joie, une année de réconciliation pour construire un Congo solidaire, prospère et uni. L'un des meilleurs moyens pour y parvenir est de promouvoir l'éducation des jeunes générations. L'esprit de réconciliation et de paix, né dans la famille, s'affermi et s'élargit à l'école et à l'université. Les congolais désirent une bonne éducation pour leurs enfants, mais la charge de son financement direct par les ménages est lourde voire même insupportable pour beaucoup. Je suis certain qu'une juste solution pourra être trouvée. En aidant économiquement les parents et en assurant le financement régulier des éducateurs, l'Etat fera un investissement qui sera profitable à tous. Il est essentiel que les enfants et les jeunes soient éduqués avec patience et ténacité, surtout ceux qui ont été privés d'instruction et entraînés à tuer. Il convient non seulement de leur inculquer un savoir qui les aidera dans leur future vie adulte et professionnelle, mais il faut leur donner de solides bases morales et spirituelles qui les aideront à rejeter la tentation de la violence et du ressentiment pour choisir ce qui est juste et vrai. A travers ses structures éducatives et selon ses possibilités, l'Eglise peut aider et compléter celles de l'Etat.

Les importantes richesses naturelles dont Dieu a doté votre terre et qui sont devenues malheureusement une source de convoitise et de profits disproportionnés pour beaucoup à l'intérieur et à l'extérieur de votre pays, permettent largement, grâce à une juste répartition des gains, d'aider la population à sortir de la pauvreté et à pourvoir à sa sécurité alimentaire et sanitaire. Les familles congolaises et l'éducation des jeunes en seront les premiers bénéficiaires. Ce devoir de justice promu par l'Etat consolidera la réconciliation et la paix nationale, et permettra à la population de goûter une vie sereine, base nécessaire à la prospérité.

Par votre intermédiaire, je désire également adresser des vœux chaleureux aux membres de la communauté catholique de votre pays, plus particulièrement aux Évêques, les invitant à être des témoins généreux de l'amour de Dieu et à contribuer à l'édification d'une nation unie et fraternelle où chacun se sente pleinement aimé et respecté.

Au moment où commence votre mission, je vous offre, Monsieur l'Ambassadeur, mes souhaits les meilleurs pour la noble tâche qui vous attend, vous assurant que vous trouverez toujours un accueil attentif et une

compréhension cordiale auprès de mes collaborateurs.

Sur Votre Excellence, sur Votre famille, sur l'ensemble du peuple congolais et sur ses Dirigeants, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédictions divines.

S.E. il Signor Jean-Pierre Hamuli Mupenda Ambasciatore della Repubblica Democratica del Congo

Ènato a Mungombe (Provincia del Sud Kivu) il 29 settembre 1944.

È sposato ed ha cinque figli.

Diplomato in Umanità Moderna ed Economica presso il Collegio *Notre-Dame de la Victoire* (Bukavu, 1966), ha ottenuto una Licenza in Scienze Amministrative e Diplomatiche presso *l'Ecole Nationale de Droit et Administration* (Kinshasa, 1970).

Ha ricoperto i seguenti incarichi: Consigliere giuridico e Capo Ufficio del Dipartimento per i servizi giuridici del Ministero degli Affari Esteri, nonché Delegato per le trattative bilaterali ed internazionali con numerosi Paesi dell'Africa, dell'Asia, dell'Europa e delle Americhe (1970-1973); Rappresentante del Dipartimento del Ministero degli Affari Esteri presso il Consiglio Superiore dell'Aviazione civile (1973-1974); Consigliere presso il Ministero degli Affari Esteri (1974-1976); Consigliere di Ambasciata in Camerun ed in Senegal (1977-1980); Consigliere di Ambasciata in India (1980-1982); Capo della Divisione giuridica del Ministero degli Affari Esteri (1982-1987); Ministro Consigliere di Ambasciata in Belgio (1997-2003); Segretario Generale dell'Amministrazione Pubblica (2003-2004); Consigliere del Ministro degli Affari Esteri ed Incaricato della Cultura, delle Arti e della Comunicazione presso la Delegazione Generale della Francofonia (2004-2009). Consigliere Diplomatico del Ministero degli Affari Esteri (2009-2010).

[00602-03.01] [Texte original: Français]
